

**CABINET BASTIDE & ALBRIZIO**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 80 100 euros**  
**Siège social : Green Park - Bât. A**  
**149 av. du Golf**  
**34670 BAILLARGUES**  
**450 832 837 RCS MONTPELLIER**

**PROCES-VERBAL DE LA DECISION  
DE LA GERANCE  
DU 11 AVRIL 2010**

L'an 2010,

Le 11 avril,

Au siège social,

Le soussigné Gioacchino ALBRIZIO  
demeurant à Chazottes - 34420 CERS,  
gérant de la société CABINET BASTIDE & ALBRIZIO, société à responsabilité limitée au  
capital de 80 100 euros, divisé en 1602 parts sociales, rappelle que :

- aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en  
date du 01 février 2010, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social de  
80 100 euros à 10 000 euros, sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition  
émanant des créanciers sociaux ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de MONTPELLIER  
le 10/03/2010 ;

Et constate que :

- à la date du 11 avril 2010, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du  
Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

- en conséquence, la réduction du capital est définitivement réalisée à cette même date du  
11 avril 2010 ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent  
procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après  
lecture.

**Gioacchino ALBRIZIO**

